

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable rue du 8 Mai et cité des Cheminots par la Société SADE – rue du Bras – 62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue du 8 Mai et cité des Cheminots au droit des travaux **du Lundi 26 Septembre 2022 au Mercredi 26 Octobre 2022.**

Article 2 : La circulation sera limitée à 30 km/heure rue du 8 Mai.

Article 3 : La circulation sera interdite cité des Cheminots sauf riverains et services de la Gendarmerie et Secours.

Article 4 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par la Société SADE.

Article 5 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 6 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Lumbres,
- Monsieur la Société SADE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 21 Septembre 2022.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le **22 SEP. 2022**